



Service de Presse

Paris, le 30 janvier 2014

**Discours de Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire  
et de la Vie associative**  
**Ouverture du séminaire du MSJEPVA sur l'engagement associatif des actifs**  
**Jeudi 30 janvier 2014**

Monsieur le directeur général délégué d'AG2R La Mondiale,  
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,  
Mesdames et Messieurs les membres des organisations syndicales,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'ouvrir ce séminaire organisé par le ministère dont j'ai la responsabilité consacré à l'engagement des actifs, engagement qui est, vous le savez, une priorité du Président de la République.

Avant d'évoquer cette question qui prendra cette année une importance toute particulière, je souhaiterais remercier AG2R La Mondiale, qui nous accueille aujourd'hui et qui a également été impliqué dans le pilotage des travaux.

Je voudrais aussi remercier l'association Le Rameau qui a participé au pilotage du groupe de travail depuis novembre 2013, à la préparation de l'étude d'opinion réalisée par l'IFOP et à l'organisation de ce séminaire.

Mes remerciements vont également à l'ORSE, associé au pilotage du groupe de travail et du séminaire.

Enfin, bien sûr, merci aux deux partenaires médias du séminaire : Association Mode d'Emploi et Juris Associations.

Ce séminaire, qui associe également le ministère du travail, est l'occasion de partager nos expériences et nos analyses. Et je me réjouis qu'Etat, entreprises, partenaires sociaux et mouvement associatif travaillent main dans la main sur ce projet d'envergure.

\*\*\*\*\*

Comme je le disais, cette question de l'engagement des actifs est d'une importance capitale pour le monde associatif et nécessite une remise à plat totale de ses modalités.

Les bénévoles sont aujourd'hui 16 millions engagés dans des associations ou d'autres organismes. Parmi eux se trouvent 5,5 millions d'actifs de 35 à 64 ans. Sur les 1 300 000 associations actives en France, 86% sont animées exclusivement par des bénévoles. Cet engagement constitue une formidable richesse pour notre pays et il est un pilier du tissu associatif !

Pourtant, bien que le bénévolat ne cesse de progresser (+12% entre 2010 et 2013), on constate avec regret que les bénévoles hésitent à prendre des responsabilités au sein des associations, qui se privent par là d'un formidable vivier.

Il ne faut pas s'y tromper : la croissance du bénévolat masque en réalité des disparités générationnelles. En y regardant de plus près, la vie associative est aujourd'hui en premier lieu portée par les retraités. Or, il est absurde et dommageable que des parcours d'actifs au sein des associations connaissent un certain nombre de freins. Ce type d'engagement doit être pour tous une source d'épanouissement et une expérience valorisée.

Rappelons de plus que l'engagement des bénévoles est vital pour le monde associatif. Et celui de jeunes actifs l'est particulièrement car il conditionne le renouvellement des instances dirigeantes.

Nous voyons donc se profiler les défis à relever : mobilisation de nouveaux bénévoles, fidélisation de ceux déjà engagés, renouvellement des dirigeants bénévoles, mise en place de dynamiques intergénérationnelles au sein du monde associatif.

Le ministère sera présent aux côtés des associations, mais aussi des entreprises, qui sont engagées sur cette problématique et cherchent des moyens de valoriser l'engagement de leurs actifs. 60% des grandes entreprises, 36% des PME et 20% des TPE ont un partenariat associatif ; c'est donc une part considérable du monde de l'entreprise qui est concerné en France ! Certaines d'entre elles ont même déjà élaboré des dispositifs intéressants dont il faut tenir compte. Je pense notamment au bénévolat ou au mécénat de compétences.

Vous l'avez compris, les enjeux sont considérables. Et la politique mise en place par le gouvernement se doit d'être à la hauteur de vos attentes.

\*\*\*\*\*

C'est pourquoi le Président de la République a souhaité faire de l'engagement associatif des actifs, salariés et agents publics, une des priorités de son quinquennat en matière de soutien à la vie associative.

Je porte cette priorité avec détermination et l'écoute nécessaire à un projet qui engage autant d'acteurs au rôle essentiel.

D'ailleurs, l'ambition du ministère ne s'arrête pas là. En 2014, nous voulons instaurer une dynamique forte autour de l'engagement associatif. Nous appuierons la campagne portée par la CPCA sur l'engagement associatif et soutiendrons en particulier l'engagement des jeunes.

Mais avant de proposer un quelconque dispositif, nous devons bien entendu effectuer un travail d'analyse. Force est de constater que nous connaissons mal les raisons qui convainquent ou dissuadent les actifs de s'engager, les besoins des associations et ceux des entreprises. Tout cela touche en réalité à une articulation complexe des temps sociaux – articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

C'est ce qu'avait montré l'avis du Haut Conseil à la vie associative rendu en novembre 2012. En l'absence de données chiffrées, on ne peut évaluer l'utilisation qui est faite des congés existants prévus par le code du travail susceptibles de favoriser une activité bénévole (congé individuel de formation, congé de formation économique, sociale et syndicale, congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, congé de représentation). Une enquête était nécessaire !

C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place un chantier de réflexion stratégique, piloté par le ministère en partenariat avec l'association Le Rameau.

Premier travail à mener : un sondage réalisé par l'IFOP sur les besoins et les attentes des actifs. C'est maintenant chose faite et les résultats vont vous être présentés ce matin. La seconde étape était la mise en place de ce groupe de travail et l'organisation du séminaire.

Le but de ce séminaire, comme je le disais, est de mettre tous les acteurs autour de la table - en particulier les partenaires sociaux et le monde associatif- pour défricher le vaste terrain de réformes qui s'offre à nous.

Ainsi, quand nous connaîtrons mieux les besoins exprimés par les actifs, les associations et les partenaires sociaux, et que nous aurons analysé les pratiques développées par les entreprises pour développer l'engagement de leurs collaborateurs, nous serons en mesure de définir ensemble le cadre d'une politique publique de soutien à l'engagement des actifs.

Je vous ai donc proposé une méthode de travail originale, tant sur le fond que sur la forme, qui tient compte autant des besoins que des contraintes de chaque acteur. Grâce à ce travail d'échange, les travaux engagés nous donneront – j'en suis convaincue - des éléments précieux d'aide à la décision publique.

\*\*\*\*\*

Entrons donc un peu dans le détail et voyons quels sont les leviers connus qui peuvent favoriser l'engagement des actifs.

Premier levier évident : il faut arriver à mettre en lien, à « faire se rencontrer » l'envie d'engagement de l'actif et les besoins des associations.

Il faut ensuite parvenir à une articulation maîtrisée des temps de vie personnelle, familiale, d'activité professionnelle et d'engagement bénévole. Une question complexe que j'évoquais à l'instant et que l'on pourrait globalement appeler la « conciliation des temps sociaux ».

Enfin, nous devons revoir la manière dont l'expérience bénévole est reconnue au sein des parcours professionnels. Par « reconnue », j'entends une expérience qui soit réellement valorisée.

Voilà donc les premiers constats dont nous sommes partis. Nous allons voir ce matin, quels autres enseignements tirer de la réflexion qui nous a occupés ces dernières semaines. Je ne doute pas que les contributions aujourd'hui seront riches et fondatrices.

Et sans doute nous aideront-elles à répondre à des questions qui d'ores et déjà se posent. La volonté d'engagement bénévole relève-t-elle de la sphère privée ?

Quel peut être le rôle de l'entreprise et de la puissance publique en la matière ?

Quel est le point de vue des parties prenantes concernées : associations, actifs, partenaires sociaux, entreprises (des PME aux grandes entreprises) et peut-on arriver à un consensus ?

Un dispositif d'aménagement du temps de travail est-il un levier pertinent à développer ? Sur ce dernier point, vous le savez, l'hypothèse de travail initiale du ministère était de réaménager le congé de représentation pour élargir son périmètre. La discussion reste ouverte bien sûr à ce stade.

Ce séminaire est aussi l'occasion pour nous de considérer ensemble les débouchés possibles de ce chantier courant 2014.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées à l'heure actuelle – à construire avec l'ensemble des parties prenantes (actifs / entreprises / associations).

- D'abord donc peut être un réaménagement d'un des congés prévus par le code du travail
- Une information sur les dispositifs existants, qui semblent peu connus des actifs
- Un soutien aux dispositifs initiés par les entreprises (et un éventuel essaimage)
- Une amélioration de la mise en œuvre de la VAE associative.

\*\*\*\*\*

Le temps de l'action politique est contraint, mais nous nous donnons jusqu'au printemps 2014 pour construire nos hypothèses.

Je tiens donc à vous remercier pour votre participation et votre engagement sur cette problématique. Votre présence nombreuse et diverse témoigne de l'intérêt pour le sujet.

Merci encore au Rameau, à l'ORSE et à AG2R qui se sont particulièrement impliqués, ce qui témoigne d'une logique de co-construction qui sera bénéfique pour nos projets.

Merci enfin à la Direction de la jeunesse et de la vie associative de mon ministère pour le portage institutionnel de ce chantier majeur.

Tous les acteurs ont travaillé, je crois, avec sérieux et ouverture.

Ce séminaire est une belle opportunité d'agir durablement et en synergie. Un travail conjoint, des efforts communs sont en effet indispensables. Continuons à travailler ensemble !